cette journée dans le pays, calculer la somme totale qu'il faudra débourser pour terminer l'opération. Au moyen de quelques mesures ou même d'opérations partielles faites çà et là à titre d'essais, il sera facile de trouver le cube des terres à déblayer ou remblayer, et de mesurer également chacune des autres opérations ; on pourra dès-lors les adjuger à de sous-entrepreneurs ou à des maîtres ouvriers, moyennant un prix à forfait ou par tâches à tant du mètre cube, ou du mètre courant, modes qui sont ordinairement très-préférables à l'emploi d'ouvriers à la journée. En raison des difficultés du travail, on sait bien ce que peut faire par jour un ouvrier ordinaire : on calcule d'après cela combien il faudra de journées pour l'exécution de tous les travaux, et l'on a ainsi le montant total des dépenses.

La facilité ou la difficulté de ces opérations, le nombre d'ouvriers dont on peut disposer, et diverses autres considérations, règlent la *durée du temps* dans lequel on présume pouvoir achever l'entreprise. Ce temps, qu'il est en soi-même intéressant de connaître, importe aussi pour le calcul des dépenses; car on ne peut négliger, dans ces opérations qui ont souvent une longue durée, de tenir compte des intérêts des capitaux employés à l'exécution des travaux des premières années, et même quelquefois des travaux préliminaires.—On pourra souvent d'un autre côté en défalquer, ou porter en ligne de compte, les recettes présumées à provenir des produits qu'on pourra obtenir des terrains soumis les premiers à l'amélioration projetée.

Lorsqu'on a les connaissances agricoles nécessaires, on jugera fort bien d'avance quels seront sur le terrain les effets de l'opération, et à quelles cultures productives il sera devenu propre après leur achèvement. On fixera d'après cela quelle *valeur nouvelle sera donnée au sol*, et on verra si cette nouvelle valeur est supérieure à la valeur primitive du sol, augmentée du coût de tous les travaux, des intérêts des capitaux, en un mot des frais de tout genre de l'opération, et enfin d'un légitime bénéfice, sans l'espérance duquel il serait imprudent de tenter une entreprise quelconque. — L'estimation des terrains avant et après l'opération, détermine donc la *plus-value définitive* qui est le résultat des travaux entrepris. C'est cette plus-value dont le partage entre les propriétaires du sol et les entrepreneurs est fixé dans l'acte de concession pour les opérations dans lesquelles intervient l'autorité publique; c'est pour la débattre que les uns et les autres sont presque toujours en désaccord, et que chacun, dans l'espoir de faire prévaloir ses prétentions, engage souvent des procès qui causent la ruine des meilleures entreprises. C'est pour cette raison que les entrepreneurs de ces grands et utiles travaux reculent quelquefois devant ceux qui doivent être les plus fructueux, lorsqu'ils ne peuvent pas, par des transactions préliminaires, statuer d'avance et invariablement sur les droits et les prétentions de tous les intéressés, de manière à éviter les embarras, les ennuis et les pertes que des contestations sans nombre viennent souvent leur apporter en récompense de leurs soins et de leurs risques.

Quoi qu'il en soit, faisons remarquer, particulièrement pour les propriétaires qui exécutent les opérations d'amélioration qui nous occupent, sur leur propre terrain, que, pour bien apprécier la plus-value d'un terrain amélioré, il ne faut pas seulement considérer sa *valeur vénale nouvelle après l'opération*, valeur qui souvent, par suite des préjugés ou de l'ignorance des habitans, par suite de l'étendue des terrains améliorés et du défaut d'acheteurs, serait fort peu considérable; mais qu'il faut prendre en principale considération la *capacité acquise au sol pour des cultures productives*. — D'où l'on voit que dans les grandes entreprises de ce genre, la *mise en culture* est une conséquence presque toujours nécessaire de l'opération qui a pour but de rendre les terrains cultivables, et que sans elle le succès définitif pourrait souvent être gravement compromis.

Ici se présente donc une nouvelle série de *calculs purement agricoles*, dont les résultats devront aussi puissamment influer sur la détermination à prendre pour entreprendre une opération de ce genre. Quels produits le sol pourra-t-il donner, et quels travaux seront nécessaires pour les obtenir? par quelles mains l'exploitation pourra-t-elle en être faite? quels débouchés trouveront ces produits souvent nouveaux dans la contrée où l'on va les faire naître? quelle sera leur valeur en raison de ces circonstances et des moyens de transport? Toutes ces questions et beaucoup d'autres, lorsqu'on leur aura d'avance préparé des solutions, feront juger si l'amélioration projetée, profitable dans tel lieu et telles circonstances, ne peut pas être nulle ou onéreuse dans la position où l'on se trouve placé, et par conséquent elles la feront embrasser avec ardeur ou rejeter pour des temps où les circonstances seront devenues plus favorables.

C. B. de M.

CHAPITRE VI. — DES FAÇONS GÉNÉRALES A DONNER AU SOL.

SECTION Ier. — *Des Labours.*

Rien peut-être n'indique mieux l'état prospère de l'agriculture d'une contrée, que la perfection avec laquelle on y pratique les labours.—Le sol le mieux amendé, le plus richement fumé, répondrait fort mal aux espérances du cultivateur, s'il n'était convenablement façonné pour recevoir les semences qui lui seront confiées. Aussi des agronomes tels que TULL et DUHAMEL ont-ils pu considérer *le labourage* comme la *prin-*